

Le comité de pilotage, réuni vendredi 14 avril 2023 en fin d'après-midi, en préfecture, à Versailles, a confirmé le site sur la commune de 6 000 habitants.

L'association Tous mobilisés contre le projet de centre pénitentiaire à Magnanville (TMCP) a manifesté ce dimanche matin, 16 avril 2023, place Bérégovoy et, devant une assemblée clairsemée mais engagée, a rappelé les principales raisons de son opposition.



Patrick Magny, le président de TMCP, constate : « Il y avait trois scénarios possibles : la confirmation du site, son rejet ou son report. Le site a été confirmé, mais tout peut encore être remis en cause », précise-t-il.

Les membres de l'asso et les habitants ont le sentiment de n'avoir pas été écoutés sur cette affaire : « On a proposés d'autres solutions et alternatives qui n'ont pas été retenues. Et malgré les points faibles du dossier, le site magnanvillois a été choisi. »

A proximité des pavillons, des écoles, le centre pénitentiaire risque en effet de dégrader la qualité de vie des habitants. « Ils n'ont pas pris en compte l'environnement, l'aspect humain, il faut penser à l'éducation des enfants et l'évolution de notre jeunesse dans ce projet. »

Si la mobilisation n'a pas été intense ce dimanche matin, l'association a tout de même vu les soutiens affluer via son site : « Une décision qui tombe le vendredi soir, on s'attendait à ce que la disponibilité des gens soit moindre vu qu'on ne les a prévenus que le lendemain. Mais ils ont réagi par e-mail. C'est important car dans ce combat, tout le monde, membres de l'association ou habitants, a un rôle à jouer », estime Patrick Magny.

Les membres de l'association TMCP vont passer en phase 2 et poursuivre leur combat sur un plan juridique.

La validation par le préfet du site devant arriver d'ici 10 jours, « peut-être plus, peut-être moins », TMCP ne va en tout cas pas arrêter ses actions : « On garde le moral au beau fixe, on ne va pas s'avouer vaincus et, de toute façon, on va enclencher une autre étape, juridique celle-ci, avec notre avocat qui va se faire connaître du garde des Sceaux Eric Dupont-Moretti, à qui la décision finale appartient »



COURRIER COMMUNIQUE

à

Monsieur le SOUS-PREFET

Compte Rendu de Réunion, après COPIL n°4 du 14 avril 2023

De l'association « TMCP »

Tous Mobilisés Contre une Prison à MAGNANVILLE

Monsieur le Sous-Préfet,

Stéphanie MANTION et moi-même tenons à vous remercier, de nous avoir permis d'assister à la déclinaison de la seconde étape de l'expertise des 4 solutions alternatives proposées par la Mairie de Magnanville et des 2 solutions complémentaires proposées par l'association TMCP, annexées au dossier MANIFESTE.

Pour rappel, l'association TMCP s'est construite et mobilisée autour du projet d'implantation d'un centre pénitentiaire sur la commune de Magnanville.

Le centre du projet est bien entendu le traitement de la délinquance, sujet sur lequel il n'y a pas de discussion. Le rappel au droit à la dignité d'un être humain est incontestable, dont pour ce cas présent les détenus des centre pénitentiaires.

En revanche, ce qui n'est pas acceptable c'est le sacrifice d'une commune pour répondre à ce droit à la dignité. Il est impensable d'aller vers la destruction du bien vivre et bien être des habitants de Magnanville et des communes voisines.

Monsieur le Sous-Préfet comme nous vous l'avons exposé ce vendredi 14 avril, dans toutes les expertises présentées par l'organisme l'APIJ, l'humain n'est pas pris en compte.

Est-ce qu'à un moment lors des études techniques, les experts de l'APIJ ont-ils imaginés les conséquences de la destruction de la jeunesse, avec l'implantation d'un centre pénitentiaire à 150 mètres d'un lycée, à 150 mètres des habitations ??

Des valeurs humaines sont en jeu, on le ressent d'ores et déjà en discutant avec les Magnanvillois et les habitants des communes de proximité, qui ont des jeunes enfants !!

Monsieur le Sous-Préfet, comme vous le dites avec le Directeur Opérationnel de l'APIJ, le dossier est clos, il va être mis en forme et présenté pour validation à Monsieur le Préfet des Yvelines, dans un deuxième temps à Monsieur Le Garde des Sceaux. En page 2 de ce document, veuillez trouver la schématique de la localisation retenue.

Compte-tenu de notre implication et participation au déroulement de ces différents phases de l'expertise du dossier MANIFESTE de 175 pages avec ses alternatives, durant les COPIL n°3 et n°4, Monsieur le Sous-Préfet, nous vous demandons de bien vouloir faire intégrer dans le dossier final de l'APIJ, nos comptes rendus de réunion des COPIL du 18 novembre 2022 et COPIL du 14 avril 2023.

Nous restons disponibles et à votre écoute, pour la suite des prochaines réunions ou informations.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Sous-Préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.


Pour l'Association TMCP
Patrick MAGNY – Président

Copie de ce mail à Monsieur Le Préfet Jean-Jacques BROU,
Copie de ce mail à Monsieur le Directeur Général de l'APIJ David BARJON,
Copie de ce mail à Madame la Présidente de la C.U. GPS&O Cécile Zammit-Popescu,

SCHEMATIQUE DE LA LOCALISATION RETENUE



DISTANCES « la proximité : des habitations – du lycée – du centre sportif »



ENTREE de VILLE « Soindres vers Magnanville »

MAGNANVILLE ENTREE DE VILLE Soindres vers Magnanville
« AVANT LE PROJET D'IMPLANTATION DU CENTRE PENITENTIAIRE »



MAGNANVILLE ENTREE DE VILLE Soindres vers Magnanville
« PROJET D'IMPLANTATION DU CENTRE PENITENTIAIRE – Etude Site n°1 »



* Hauteur des murs de l'enceinte = 6 mètres - * Hauteur du bâtiment principal R+4 = 15 mètres